



Paris, le 29 avril 2021

L'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) et la Banque de France renforcent leur coopération au service des personnes en situation de difficultés financières

Luc Carvounas, Président de l'UNCCAS et François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, ont procédé ce jeudi 29 avril au renouvellement de la convention de partenariat, conclue pour la première fois en 2013.

« *Nous sommes ravis de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans avec l'UNCCAS. Elle a prouvé son efficacité sur le terrain, pour être au plus près des personnes en difficultés financières. Ces dernières années, nous avons constaté une baisse dans les dépôts de dossiers de surendettement. Cela a été possible grâce à un meilleur accompagnement des personnes en difficultés et ce, notamment par les CCAS* », a indiqué François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France.

Luc Carvounas, président de l'UNCCAS, a pour sa part rappelé « *toute la pertinence de ce rapprochement dans le contexte de crise que nous traversons et dont les CCAS peuvent témoigner quotidiennement au travers de leur missions de prévention, d'information et d'accompagnement social plus que jamais d'actualité* ».

Ce partenariat vise à faire converger les actions de la Banque de France et de l'UNCCAS pour venir en aide aux personnes en difficultés financières, notamment en les orientant vers la procédure de surendettement mais aussi en les informant de l'ensemble des dispositifs en vigueur : droit au compte, [cellule alerte inclusion de la Banque de France](#) en cas de difficultés constatées en matière d'identification d'une situation de fragilité financière ou d'application de frais bancaire.

Les CCAS, en leur qualité d'établissements publics de proximité, animent en effet une action générale de prévention et de développement social dans les communes et territoires intercommunaux. Ils sont engagés dans de nombreuses actions relevant de l'accompagnement budgétaire et de l'inclusion bancaire. Ils sont ainsi plus de 300 à proposer du micro-crédit personnel et près d'une cinquantaine labellisés Points Conseil Budget (PCB).

La Banque de France, qui préside l'observatoire de l'inclusion bancaire dont l'UNCCAS est membre, assure la gestion de la [procédure de surendettement](#), du [droit au compte](#), des [fichiers d'incidents de paiement](#), ainsi qu'une activité d'information générale du public sur les opérations et les pratiques bancaires et d'assurance.

Par ailleurs, en tant qu'opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI), la Banque de France, à laquelle l'UNCCAS est également associée,

Contact Presse :

Service de la Communication externe: presse@banque-france.fr

est également chargée de développer les actions d'éducation budgétaire et financière pour les jeunes, de développer les compétences à mobiliser dans l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière par les travailleurs sociaux et de soutenir les compétences budgétaires et financières pour l'ensemble des citoyens.

De nombreuses ressources pédagogiques sont mises à disposition sur le portail de la stratégie <https://www.mesquestionsdargent.fr>.

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

A propos de l'UNCCAS. L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 000 CCAS/CIAS adhérents (8 000 communes) dont l'action concerne 75 % de la population, en métropole et outre-mer. Le réseau est structuré en Unions départementales de CCAS/CIAS dans une soixantaine de départements. Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, ont un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées.

Visitez notre site internet www.unccas.org